

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	DEPARTEMENT DE LA GIRONDE COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2018
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE	
ARRONDISSEMENT DE LANGON	

NOMBRE DE CONSEILLERS	L'an deux mil dix-huit, le cinq juillet, à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire adjoint, s'est réuni en réunion ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAULAN, Maire.
Exercice : 26	
Présents : 21	
Pouvoirs : 2	
Absents et excusés : 5	

Présents : Didier LAULAN (Maire), Fabrice BERNADET (Adjoint), Jacqueline de FOMMERVAULT (Adjointe), Jean-Pierre SART (Adjoint) Jean-Claude MOTHES ((conseiller délégué), Geoffroy DE BARITAUULT ((conseiller délégué), Alain de BOUSSAC (conseiller délégué), Nathalie RACOLIN, Thierry BERTO, Gilles PIECHAUD, Jean-Michel LOUGARE, Rémi HANSER, Alain SARRAZIN, Sylvie BOUAKKAZ, Ernest BERTO Josiane CARTIER, Cécile PIOLET, Philippe BOUIN, Stéphane RIEUCROS-FOREST, Bruno ABDELKADER, Ingrid BERNARDI, Bruno BART - **ABSENTS ET EXCUSES** Romain MALVEZIN, Karine DALLA-LONGA – Sylvie NICOLD - Sylvie BOUAKKAZ - Didier CANU
Procuration : Sylvie BOUAKKAZ à Didier LAULAN – Didier CANU (conseiller délégué) à Alain SARRAZIN
SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Geoffroy de BARITAUULT

DATE DE CONVOCAION DE LA SEANCE : 25 juin 2018

Avant d'ouvrir la séance Monsieur Didier LAULAN, Maire, informe l'assemblée que par courrier déposé le Mr Arnaud LAMOTTE a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal.

Il présente Monsieur Bruno BART, conseiller municipal, qui siègera en remplacement de Monsieur Arnaud LAMOTTE.

Après lecture, le compte rendu de la précédente réunion, transmis aux élus, est adopté à l'unanimité.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales et considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE que le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal

- 1/ De passer les contrats d'assurance ;
- 2/ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 3/ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 4/ De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 5/ D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 6/ D'encaisser les chèques, par un titre de recettes, et dont le montant n'excède pas 1.500 € ;
- 7/ De régler les admissions en non-valeur dans la limite des crédits inscrits chaque année au Budget ;

- AUTORISE que la présente délégation soit exercée par le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci
- PREND ACTE que le Maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

AUTORISATION D'EFFECTUER DES POURSUITES PAR LE COMPTABLE DE LA COLLECTIVITE

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame Françoise DEGOUY, Receveur Municipal de la Trésorerie de Langon Saint Macaire, à effectuer toutes les poursuites amiables et contentieuses pour les titres non recouvrés, concernant le budget principal et tous les budgets annexes, jusqu'au prochain renouvellement du Conseil Municipal.

Cette autorisation concerne les actes suivants :

- Lettre de rappel
- Commandement à payer
- Phase Comminatoire préalable à une Opposition à Tiers Détenteurs (OTD)
- Opposition à tiers détenteurs employeurs, caisse d'allocations familiales et banques
- Saisie Vente
- Saisie Rémunérations
- Saisie attribution bancaire

INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'un arrêté en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attributions de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics.

Suite à la réunion du 20 juin 2018 et à l'élection du maire et des adjoints, il informe l'assemblée qu'il convient de délibérer à nouveau sur le paiement de cette indemnité au titre de l'exercice 2018, précisant que celle-ci est acquise pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'accorder à Madame DEGOUY Françoise Receveur Municipal de la Trésorerie de Langon Saint-Macaire, une indemnité de conseil et une indemnité de budget, pour l'année 2018 ainsi que les exercices suivants.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 et le seront sur les exercices suivants.

SUPPRESSION REGIE SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du Conseil Municipal en date du 04 Février 2002 une régie de recettes pour l'encaissement des participations aux frais de fonctionnement de la Salle des Fêtes a été créée.

Cette régie n'a pas fonctionné durant l'année 2017, ni depuis le début de l'année 2018.

Aussi, il propose de clôturer cette régie de recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de clôturer la régie de recettes pour l'encaissement des participations aux frais de fonctionnement de la salle des fêtes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DESIGNATION DES DELEGUES – CDC DU SUD GIRONDE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de désigner un délégué communautaire en remplacement de Monsieur Daniel Flipo ainsi qu'un délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

* Après vote, sont désignés :

Conseil Communautaire CDC Sud Gironde	
M. BERNADET Fabrice	Titulaire
CLETC	
M. Fabrice BERNADET	Titulaire
M. Alain de BOUSSAC	Suppléant

DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de désigner des délégués auprès des structures intercommunales en remplacement de Monsieur Daniel Flipo.

Sont désignés:

S.D.E.E.G (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde)	
Monsieur LAULAN Didier	Titulaire
Monsieur BERNADET Fabrice	Suppléant
SYNDICAT DES GENS DU VOYAGE (CDC)	
Mr SART Jean-Pierre	Titulaire
Mr MOTHES Jean-Claude	Suppléant
Association Canal des 2 Mers	
Mr LAULAN Didier	Mr de BOUSSAC Alain
GIRONDE RESSOURCES	
M. LAULAN Didier	Titulaire
M. BERNADET Fabrice	Suppléant
SICTOM DU LANGONNAIS (CDC)	
Mme Jacqueline de FOMMERSVAULT	Titulaire
M. Jean-Pierre SART	Suppléant

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Trésorerie de Langon nous informant qu'elle n'a pu recouvrer certains titres de recettes et informe que l'état d'admissions en non valeurs concernant le deuxième semestre de l'année 2017 pour des factures cantine, loyer et divers d'un montant de 205,88 € s'établit comme suit :

- Année 2012 : 146,82 €
- Année 2014 : 18,50 €
- Année 2015 : 0,36 €
- Année 2016 : 24,40 €
- Année 2017 : 15,80 €

Considérant que toutes les poursuites contentieuses ont été effectuées, le Maire propose donc à l'assemblée d'admettre en non-valeur ces produits irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- de prendre en charge ces produits irrécouvrables au titre des admissions en non-valeur, respectivement pour 205,88 € et dit que cette somme sera mandatée au compte 6541 du budget Communal de l'exercice 2018.

INFORMATIONS DIVERSES

- Commission de sécurité – salle polyvalente de Castillon : la commission s'est réunie le 27 juin dernier. Un avis favorable a été donné, divers documents doivent cependant être transmis à la Sous-préfecture : rapport de vérification annuelle des installations électriques par un organisme agréé, rapport de vérification annuelle de l'installation gaz de la cuisine et contrôle des fuites, l'attestation de vérification périodique des filtres du système de traitement de l'air.
- Un garde-corps a été installé sur la rampe d'accès à l'église de Castillon par l'entreprise Gélineau.
- Aire de jeux de Castillon : commande d'un panneau de réglementation (264 € TTC)
- Signalisation au bord du canal à Castets – camping-cars/voitures – afin d'éviter que les voitures stationnent sur les emplacements réservés aux camping-cars.
- Route de Bas – Castets : combler les trous pour le passage des agriculteurs (béton) durant l'été ou en début d'automne.
- Conseil d'école : Amélioration de l'ambiance générale dans l'école
163 élèves inscrits à ce jour : 9 enfants rentrent en septembre, 27 partent au collège.
Risque de fermeture d'une classe en 2020 si les effectifs n'évoluent pas

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature des membres présents à la séance